

Avis n° 2023/04
relatif à l'accréditation de
l'École nationale supérieure des technologies
et industries du bois de l'université de Lorraine
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Établissement / École

Nom :	Université de Lorraine École nationale supérieure des technologies et industries du bois
Sigle :	ENSTIB
Type :	Public
	Sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur
Académie :	Nancy-Metz
Sites de l'école :	Épinal

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2020/02-03 ; Avis n° 2016/06-01

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des technologies et industries du bois de l'université de Lorraine, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation initiale sous statut d'apprenti

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur spécialisé de l'École nationale supérieure des technologies du bois de l'université de Lorraine, spécialité conception et hautes études des structures bois, en formation continue

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'École nationale supérieure des technologies et industries du bois de l'université de Lorraine ;
- Vu le rapport établi par Nadine LECLAIR membre de la CTI (rapporteuse principale), Agnès FABRE (experte auprès de la CTI, co-rapporteuse), Murielle NOËL (experte auprès de la CTI), Fatiha NEJJARI (experte internationale auprès de la CTI), Pierre LANDAIS (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 18 avril 2023 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des technologies et industries du bois de l'université de Lorraine sur le site d'Épinal	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2027-2028	maximale

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des technologies et industries du bois de l'université de Lorraine sur le site d'Épinal	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur spécialisé de l'École nationale supérieure des technologies du bois de l'université de Lorraine, spécialité conception et hautes études des structures bois sur le site d'Arcueil	Formation continue	2023	2027-2028	maximale

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation mis en place dans l'école.

Cet avis est mis en suspens **sous réserve** de la transmission d'un règlement de scolarité conforme à R&O et au processus de Bologne (semestrialisation, compensation de crédits, etc.), au plus tard le **15 juin 2023**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, sous format numérique exclusivement à l'adresse greffe-cti@education.gouv.fr.

L'école établira un **rapport intermédiaire**, sous format libre, sur les recommandations concernant l'école et la spécialisation et un **tableau de suivi des recommandations** pour les autres recommandations selon le format prévu. Ce document est à transmettre le **15 juin 2025**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'université :

- Rendre effective la stratégie de décentralisation proposée ;
- Rendre visible les synergies pour répondre aux appels à projets et aux besoins de recherche exprimés par les industries de la filière bois auprès de l'INP.

Pour l'école :

- Capitaliser sur le master 2 en anglais pour l'étendre dans le cycle ingénieur et favoriser la mobilité entrante des étudiants via les collaborations Innovawood, par exemple ;
- Exposer les élèves à la recherche via une démarche systématique, plus réflexive et l'ancrer dans le syllabus ;
- Déposer la fiche RNCP sous son nouveau format ainsi que celle d'ingénieur spécialisé sur le site de France compétences.

Pour la spécialité conception et hautes études des structures bois :

- Développer le lien d'appartenance avec le site de l'ENSTIB à Epinal ;
- Étendre la communication pour répondre aux besoins de reconversion, en conséquence des nouvelles normes de construction.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE®**, **niveau master**, est attribué aux diplômés suivants :

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des technologies et industries du bois de l'université de Lorraine	2023	2027-2028
Ingénieur spécialisé de l'École nationale supérieure des technologies du bois de l'université de Lorraine, spécialité conception et hautes études des structures bois	2023	2027-2028

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 18 avril 2023.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 16 mai 2023.



La présidente
Elisabeth CREPON